



Transport et élimination des bacs jaunes, bacs à verres et boîtes à aiguilles, pôle transport - Consigne et organisation

OBJET DE LA CREATION/REVISION :
Modification (en rouge) du point 2. "Collecte" page 2

HISTORIQUE DU DOCUMENT :
001 - 31/10/2022

Rédigé par	Relu par	Approuvé par
Sebastien CARLIER	Sophie BROWET	Robert COCHU

. Transport bac jaune, boîte à aiguille et verre (Pôle transport)

1. Consigne

- Le transporteur doit toujours être munis de gants de protection et chaussures de sécurité.
- Il ne peut transporter un bac jaune ou une boîte à aiguille ouvert/e, si c'est le cas prévenir sont responsable, une fiche d'incident sera transmise.
- Si le transporteur se fait piquer/couper ou est exposé au sang ce dernier doit se rendre au niveau des urgences une déclaration d'accident devra être faite.
- Le transporteur pratique l'hygiène des mains avant d'enfiler ses gants de protection et lors du retrait de ces derniers.

2. Collecte :

- La collecte des bacs jaunes, boîtes à aiguilles et bacs à verres se fait via la Pôle Transport et ce 3x semaine au niveau des U.S (Lundi-Mercredi-Vendredi) et tous les jours au niveau du plateau du -1 et ce suivant les points de collectes définis (voir tableau). Le transport de ceux-ci se fait simultanément.
- **La collecte pour les services du bâtiment L800, notamment le service Laboratoire, est faite par un prestataire externe (Laurenty) 1x par jour et ce suivant la fiche d'instruction PLOF_LOG-FINS-0011**

PRENDRE DES BACS JAUNES DANS L'ABRIS A CONTAINER AFIN D'ECHANGER CONTRE CEUX COLLECTÉS.

3. Stockage :

- Les zones de stockages se trouvent dans des kots fermés dans les unités ou des zones interdites au public

4. Type de déchets :

- **Déchets B2 (infectés) bac jaune** : verre hospitalier infecté, verre contenant du sang, déchets cytostatiques, déchets nucléaires.
Boîte à aiguilles : aiguille, lame de bistouri, vaccins, lame porte-objet, flacons en verre...
- **Déchets B2 (non-infecté) bac à verre** : verre hospitalier (flapule de médicament, verre domestique, ...).

5. Transport :

- Les bacs jaunes et boîtes à aiguilles sont repris(es) à la condition que ceux-ci/celles-ci soient fermé(e)s. Au moment de la reprise des bacs jaunes, de nouveaux sont mis à dispositions.
- Les bacs à verres, sont transvasés dans des bacs jaunes via le pôle transport afin d'effectuer son transport.
- Les bacs jaunes, fermés, sont stockés sur palette type EURO à l'emplacement assigné (à gauche) et les boîtes à aiguilles sont éliminées dans les containers assignés (sur la droite). Une fois la palette complète celle si doit être filmée.

6. Elimination :

- Les déchets (B2) sont repris et éliminés par une société agréés pour ce type d'élimination (VAN HEEDE), et ce suivant un planning. Ils seront incinérés.

Consigne et organisation

Réf. Doc : PLOF_LOG-FINS-0011

Date d'application : 14/03/2023

7. Tournée :

-1	<ul style="list-style-type: none"> • REA • DIALYSE • URGENCES • RADIO MAMMO • ENDOSCOPIE • RADIO SALLE 5 & 7 • SCANNER SALLE 1 & 3 • CORO • RMN • BLOC -1
+1	<ul style="list-style-type: none"> • 1L3 • 1L1 • 1L2 • 1L4
+2	<ul style="list-style-type: none"> • 2L3 • 2L1 • 2L2 • 2L4
+3	<ul style="list-style-type: none"> • 3L3 • 3L1 • 3L2 • 3L4
+4	<ul style="list-style-type: none"> • 4L3 • 4L1 • 4L2 • 4L4
+5 (APPELER LE 7825)	<ul style="list-style-type: none"> • 5L1 • 5L2 • 5L3 • 5L4